Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260220-20260220_DELIB3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	9
Votants	9

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 20 février à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 12/02/2026

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., DURAND A., DE LA CUEVA V.-H., LANGLOIS S., DELAMOTTE M., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A.
ABSENT EXCUSE : CARO P.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20260220-DELIB3 : SDE 22 – AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente l'avenant au groupement de commandes pour l'achat d'énergie 2027-2028, portant sur des modifications mineures et des clarifications :
- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- valide l'avenant au groupement d'achat d'énergie ci-annexé,
- autorise le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

MAIRIE DE LANDEBIA
22130